

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3354

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association Jeunes Ambassadeurs - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La politique Lyon Métropole Innovante traduit la volonté politique de la Communauté urbaine de s'impliquer aux côtés du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement de l'agglomération. Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

Lyon Métropole Innovante se structure autour de trois axes :

- développer les coopérations entre entreprises et universités pour accélérer les processus de transfert et d'innovation,
- soutenir le déploiement de l'université de Lyon sur le territoire de l'agglomération,
- favoriser l'animation et le rayonnement d'une politique de site.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine soutient des actions d'accueil et d'animation en direction des étudiants et chercheurs étrangers :

- aide à l'installation : mise en place d'outils visant à faciliter l'installation des chercheurs (cautionnement solidaire, accompagnement des familles, intégration sociale et culturelle, etc.),
- animation et fidélisation des chercheurs et étudiants : guide du chercheur étranger, événements, etc.

La Communauté urbaine souhaite soutenir, pour la quatrième année consécutive, le programme jeunes ambassadeurs de Lyon.

L'association Jeunes Ambassadeurs

L'association pour les relations et les études internationales (Arei) a été créée en 1999 sur l'initiative de dirigeants d'entreprises aidés par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, pour initier le programme Jeunes Ambassadeurs, en partenariat avec les quatre grandes écoles du pôle économique nord-ouest de Lyon, l'Aderly, l'office de tourisme de Lyon et les transports en commun lyonnais (TCL). En 2005, l'Arei a changé de nom pour une meilleure visibilité en terme de communication. Elle est devenue l'association Jeunes Ambassadeurs.

Le programme Jeunes Ambassadeurs permet aux étudiants étrangers de découvrir le tissu économique et le potentiel scientifique régional, par le biais d'un parrainage avec un cadre ou un dirigeant d'entreprise. En contrepartie, les jeunes ambassadeurs font bénéficier aux entreprises lyonnaises de contacts et de réseaux dans leurs pays d'origine.

Depuis la création du programme, 354 étudiants issus de 46 pays ont adhéré au réseau Jeunes Ambassadeurs de Lyon ou de Saint Étienne.

Le bilan de l'action 2005

La promotion 2004-2005 a compté 137 étudiants issus de 37 pays différents, 114 d'entre eux ont été diplômés Jeunes Ambassadeurs. 17 grandes écoles et universités ainsi qu'une centaine d'entreprises ont participé à cette sixième édition du programme.

Les objectifs fixés dans le cadre de la convention 2005, à la suite de l'autoévaluation menée par l'association en 2004, ont été atteints :

- améliorer l'information des participants sur le programme afin d'augmenter le nombre de binômes : 126 binômes ont été constitués en 2005 (74 entreprises ont renouvelé leur engagement et 52 nouveaux parrains se sont engagés),
- définir et appliquer un processus de sélection des étudiants bénéficiaires : le programme a été recentré sur des étudiants en fin de cycle (troisième cycle universitaire ou étudiants ayant effectué au moins trois années d'études supérieures pour les grandes écoles). Des critères liés au niveau de français, à la capacité d'engagement et à la réciprocité des échanges ont été appliqués,
- diversifier le planning événementiel : neuf visites d'entreprises, cinq journées de découverte culturelle et cinq manifestations ont été organisées. La soirée de gala des Trophées, qui a réuni 350 personnes en 2005, a primé quatre projets d'étudiants, portant sur des coopérations entre la région lyonnaise et leur région d'origine,
- essaimage régional : 12 binômes stéphanois ont été constitués et deux nouveaux établissements se sont engagés à Saint Étienne,
- animation et suivi du réseau international : un partenariat avec le comité régional Rhône-Alpes des conseillers au commerce extérieur de la France a été mis en place. Il s'est traduit par l'organisation d'actions et de manifestations avec les membres du réseau Jeunes Ambassadeurs dans huit pays (réunions à l'ambassade de France et à l'Institut culturel français, conférences, expositions, etc.), permettant aux jeunes ambassadeurs diplômés de nouer des liens privilégiés avec des dirigeants d'entreprise et des ressortissants rhônalpins de leur pays d'origine.

Les objectifs pour la convention 2006

Les objectifs 2006 s'inscrivent dans la continuité du plan d'actions 2005 :

- participation au programme de 120 binômes entreprises-étudiants sur Lyon et de 20 binômes à Saint Étienne, étendre le programme à deux nouveaux établissements d'enseignement supérieur,
- poursuivre l'objectif qualitatif de présélection des étudiants bénéficiaires, sur la base de critères codéfinis avec les entreprises partenaires,
- mettre en place le programme prévisionnel événementiel : 12 visites d'entreprises (Seb, Rhodia, Framatome, etc.), six visites culturelles et six grands événements dont la soirée de remise des diplômes et des trophées qui sera organisée le 6 avril 2006 à l'hôtel de ville de Lyon,
- développer les actions d'animation et de suivi du réseau international : rédaction de quatre lettres d'information par an, mise en place d'un nouveau site internet dynamique, création d'un annuaire des diplômés et des entreprises partenaires. Le partenariat avec le comité régional Rhône-Alpes des conseillers au commerce extérieur de la France sera étendu à 12 pays supplémentaires.

Le budget et le plan de financement prévisionnel 2006

Dépenses prévisionnelles	Montant (en €)	Recettes prévisionnelles	Montant (en €)
charges de personnel	64 000	Communauté urbaine	28 500
manifestations	30 000	région Rhône-Alpes	30 000
communication-relations publiques	8 000	conseil général Rhône	12 000
site internet	12 000	chambre de commerce et d'industrie de Lyon	4 000
divers (frais de fonctionnement, transport)	8 000	ville de Saint Étienne	10 500
		privé	37 000
total dépenses	122 000	total recettes	122 000

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'association Jeunes Ambassadeurs à hauteur de 28 500 € pour l'exercice 2006 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat avec l'association Jeunes Ambassadeurs.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 28 500 € pour l'exercice 2006.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0860.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,